Mme Estelle Braconnier
M. Philippe Revaz
RTS - Genève

Votre reportage du 7 octobre 2025, 19h30

Madame, Monsieur,

Suite à votre reportage de 3'11, consacré à la cohabitation entre Palestiniens et Israéliens, je me devais, au nom de nombreux spectateurs connaissant certains interlocuteurs, de déplorer le traitement biaisé et incomplet de la réalité du terrain.
Vos spectateurs ont en effet été victimes d'une théâtralisation, en 5 actes, savamment orchestrée, contribuant à la désinformation subjective qui envahit nos écrans depuis le pogrom du 7 octobre.

Prologue:
La séquence s'ouvre sur une mise en contexte verbale et visuelle, visant à réduire la problématique complexe en un duel injuste et inégal où le citoyen et/ou soldat israélien est présenté comme oppresseur; discutable raccourci, je cite « Checkpoints de l'armée israélienne, expulsions, expropriations, violence des colons »,

Acte 1:
« Comme disent les colons: la Judée Samarie qu'ils veulent annexer »

Faut-il rappeler que cette région a un nom biblique: Judée-Samarie. En 1947, les gouvernements arabes ont refusé le plan de partage de l'ONU, qui attribuait la Judée-Samarie à un État nouvellement créée et qui aurait pu s'appeler «Palestine». Suite à ce refus, elle a été occupée et annexée par la Jordanie en 1949, qui a modifié le nom biblique en «Cisjordanie».
Cette appellation fallacieuse, résultant de l'occupation jordanienne illégale, permettait de distinguer ce territoire de la Jordanie elle-même. Tous les habitants de cette région ont été alors déclarés citoyens jordaniens. Notons que la Société des Nations et même les Nations Unies ont toujours utilisé les termes « Judée » et « Samarie » pour désigner cette région dans leurs documents officiels jusqu'en 1949. Rappelons encore que, selon les statistiques de la Croix-Rouge internationale et de l'UNRWA, environ 40 000 Juifs ont été expulsés de Judée-Samarie et de Gaza en 1948.
En 1967, la Jordanie a attaqué Israël qui l'a vaincue (Guerre des six jours) et a conquis cette ancienne terre juive. En juillet 1988, suite au Traité de paix entre Israël et la Jordanie, cette dernière renonce officiellement à la Judée-Samarie...

Acte 2:
« Al Mazra'a al Qibliya: "Chaque matin ce palestinien scrute l'horizon(…) l'armée israélienne défonce les portes de nos maisons (…) les habitants témoignent de la peur dans laquelle ils vivent (…) une jeune tué lors d'affrontements (…) Si je sors, on me tire dessus »

Ces faits ont-ils été vérifiés ? documentés ? Le tag filmé et représentant un « jeune martyr » a-t-il été documenté ? Qui était ce jeune ? Dans quelles circonstances a-t-il trouvé la mort ? Qu'est devenu le journalisme d'investigation faisant la force et la richesse de votre métier ?

Faut-il rappeler à votre journaliste que ce village présenté comme "encerclé" et "victime des tirs et des exactions" prétendues de l'armée israélienne est connu pour abriter des terroristes.
Un mois avant le passage de votre équipe, 7 personnes ont été arrêtées pour des actes terroristes.

Faut-il rappeler que le 3 novembre 2016, Maan Nasser al-Din Abu Qara, 23 ans, issu de ce même village de « victimes », a tenté de poignarder trois soldats ?

Pourquoi ne pas avoir analysé et filtré les propos de ces habitants avant leur mise à l'antenne, afin d'éviter la transformation d'affirmations subjectives en évidences pour le public suisse romand ?

Acte 3:
« Dolev, illégale au regard du droit international »

Une fois encore, une vérification de sources et une approche quelque peu nuancée aurait évité une nouvelle manipulation. En effet, de nombreux juristes reconnus sur le plan international, dont le Professeur E. Kontorovitch ou encore J. Gauthier parmi tant d'autres, ont démontré par leur expertise que le narratif et le champ lexical, repris par la RTS et de nombreux médias, reposent sur une lecture partiale et erronée du droit.

En effet, en droit international, il y a occupation lorsqu'un pays s'empare du territoire souverain d'un autre pays. Mais la Cisjordanie n'a jamais fait partie de la Jordanie, qui s'en est emparée en 1949 et a procédé au nettoyage ethnique de toute sa population juive. Elle n'a jamais non plus été le siège d'un État arabe palestinien.

De plus, un pays ne peut occuper un territoire sur lequel il détient un titre souverain, et Israël a les droits les plus solides et ancestraux sur cette terre. Le droit international stipule qu'un nouveau pays hérite des frontières de l'ancienne entité géopolitique sur ce territoire. Israël a été précédé par le mandat de la Société des Nations pour la Palestine, dont les frontières incluaient la Cisjordanie.

Et même s'il y avait « occupation", l'idée selon laquelle celle-ci créerait une bulle démographique imperméable autour du territoire – aucun Juif ne pouvant s'y installer – n'a aucun fondement dans l'histoire ou l'application de la quatrième Convention de Genève.
Presque toutes les occupations prolongées depuis 1949 – de l'administration de Berlin-Ouest par les Alliés pendant 40 ans à l'occupation du nord de la Syrie par la Turquie en 2016 – ont été accompagnées d'un mouvement de population vers le territoire occupé. Dans aucun de ces cas, les États-Unis ou les Nations unies n'ont jamais invoqué une violation de cette disposition de la Convention de Genève.

Acte 4:
« Ariel Assaf, proche de l'extrême droite »
Quelles sources vous donnent-elles le droit de réduire ainsi le profil de cet éminent connaisseur de la région, guide apprécié par des centaines de touristes francophones en Israël ? Au nom de quelles intentions ce qualificatif politique vient-il définir votre interlocuteur, alors que ses voisins palestiniens, eux, bénéficient de la mention d'agriculteurs ou de retraités ? Par cette habile et mensongère caricature, l'un est diabolisé, l'autre innocenté.
Acte 5:

« Colonie vigilante en cas d’attaque palestinienne », suspicion légitime quand votre interlocuteur précise face à la caméra que 15 roquettes armées ont été retrouvées armées dans le village palestinien qui leur fait face. Ces roquettes pointées vers ce village et son école spécialisée ne semblent pas choquer votre rédaction, contrairement aux marques des prétendues bottes des prétendus soldats israéliens sur les portes de M. Sharan Shreiteh.

Faut-il rappeler qu’au mois d’août 2019, Rina Sherb, 17 ans, a été tuée et son père et son frère gravement blessés par l'explosion d'un engin explosif improvisé posé par un terroriste plus tôt dans la journée, alors qu'ils se trouvaient près d'une source naturelle aux alentours de la communauté de Dolev.

Cette "vigilance" me semble donc évidente, au regard de ces quelques éléments factuels, malheureusement absents de votre reportage.

Un travail en amont, mêlant professionnalisme et objectivité, aurait pu conduire votre journaliste à évoquer cette implantation (settlement en anglais), non comme une colonie-forteresse voire avant-poste militaire, mais comme un lieu de reconstruction.
Dolev abrite en effet une école spécialisée pour plus de 120 adolescentes victimes d’abus et de maltraitantes. Ce programme empathique et résilient englobe la mise en valeur de compétences et des apprentissages en boulangerie, cosmétique, équithérapie, danse, informatique etc. L’épouse de votre interlocuteur y est fort active.

Epilogue:
Reprenant et adaptant les mots de Cyrano de Bergerac, un chef d’œuvre théâtral, lui, je ne peux que regretter et déplorer cette approche frôlant la caricature et illustrant une méconnaissance des faits, des lieux et des intervenants.

—Voilà ce qu'à peu près, mon cher, vous m'auriez dit
Si vous aviez un peu de lettres et d’esprit.
(…)
Eussiez-vous eu, d'ailleurs, l'invention qu'il faut
Pour pouvoir là, devant ces nobles galeries,
Me servir toutes ces folles plaisanteries,
Que vous n'en eussiez pas articulé le quart
De la moitié du commencement d'une, car
Je me les sers moi-même, avec assez de verve,
Mais je ne permets pas qu'un autre me les serve.

En vous remerciant pour l’attention que vous prêterez à mes lignes, je vous adresse, Madame, Monsieur, mes meilleurs messages.

Un membre de l’ASI-Vaud, au nom de nombreux spectateurs heurtés,
désapprouvant cette « maltraitance » d’information.